



QUESTIONNAIRE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES CONCENTRATIONS et MANIFESTATIONS DE VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR

(Conforme au Code du Sport)

Seule, une proposition très complète, accompagnée du RÈGLEMENT PARTICULIER, du PLAN, et du PROGRAMME OFFICIEL (horaires) de la concentration ou manifestation, permet aux Assureurs d'apprécier le risque à sa juste valeur et de calculer la prime.

A chaque question nécessitant une réponse OUI ou NON merci de cocher la case correspondante.

INTERMEDIAIRE

WTW SPORTS MECANIQUES
Bât. A2 - 19 Boulevard Jules Carteret
F - 69007 LYON
Tél: +33 (0)4 72 34 90 28
fr.sportsmecaniques@wtwco.com
N° d'enregistrement auprès de l'ORIAS: 07 001 707

<u>ORGANISATEUR</u>					
Nom du Club, de l'Association ou du Comité des Fêtes organisateur :					
Adresse:					
Téléphone :					
E-mail :					
Fédération à laquelle l'Association est affiliée : FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE					
Nom et qualité du représentant de l'organisateur signataire de la présente proposition :					
Si la personne ou l'Association Organisatrice n'agit pas uniquement pour son propre compte, désigner les autres co- organisateurs :					

Siège social: Tour Hekla - 52, avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux Tél: 01 41 43 50 00. Télécopie: 01 41 43 55 55.

https://www.wtwco.com/fr-FR

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (http://www.orias.fr)





ANTECEDENTS DU RISQUE ET SITUATION D'ASSURANCE

	✓ La concentration ou manifestation a-t-elle eu lieu les années précédentes ? OUI ☐ NON ☐ ✓ Date de création et périodicité :					
	L'organisateur a-t-il été assuré					
✓	´ Cette manifestation a-t-elle déjà fait l'objet d'une réclamation au titre de la responsabilité civile organisateur par le passé ? OUI					
✓	SI OUI, merci d'en indiquer les raisons et les circonstances :					
Co	onformément à l'article 27 de la loi d demander à l'assureur communi	du 6 janvier 1978 n°78 17 cation, rectification de tou	relative à l'informatique, au te le concernant qui figurera	ux fichiers et aux libertés, l'organisateur peut ait sur tout fichier à usage de la société.		
<u>DESCRIPTION DE LA CONCENTRATION OU DE LA MANIFESTATION</u> (Merci de joindre le RÈGLEMENT PARTICULIER ou le PROGRAMME OFFICIEL)						
	Nom ou appellation donné à la concentration ou manifestation à assurer :					
2.	Lieu(x) exact(s) :					
3.	Pour les clubs affiliés FFSA, la catégorie de la manifestation ou concentration :					
4.	. Date(s) et horaire(s) prévus :					
5.	. Date et heures prévues pouf les essais officiels, s'il y a lieu :					
6.	. Des passagers sont-ils prévus à bord des véhicules participants ? OUI NON SI OUI COMBIEN :					
7.	7. Nombre prévisionnel de spectateurs attendus sur l'ensemble de la manifestation :					
	Épreuves prévues au cours de la manifestation	Catégories de véhicules admis	Nombre de véhicules	Nombre de participants (s'il est différent de celui du nombre de véhicules)		
<u> </u>	MEMBR	ES DE L'ORGANISATI	ON ET NOMBRE DE VEI	HICULES UTILISES		
			eur (art. 18 des conditions re de véhicules utilisés pa	générales) et les différents services ci- ir eux :		
a)	Organisateur : Nombre de per	et nombre de véhicules				
b)				et nombre de véhicules		
c)	Service de sécurité incendie :	Nombre de personnes		et nombre de véhicules		
d)				et nombre de véhicules		
e) Service d'ordre (autre collectivité publique) : Nombre de personnes						

Willis Towers Watson France

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55.

https://www.wtwco.com/fr-FR/

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (http://www.orias.fr)
Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 -75436 Paris Cedex 9



Courtier partenaire de la



Lorsque la Concentration ou Manifestation à assurer doit se dérouler entièrement sur un circuit permanent, ou spécialement aménagé pour la circonstance et fermé à la circulation publique, annexer à la proposition un plan à grande échelle du circuit indiquant :

- 1. Le tracé de la piste, sa largeur, la nature du revêtement, les routes d'accès et de dégagement réservées aux spectateurs et celles réservées au service de sécurité ;
- 2. L'emplacement des tribunes avec leur éloignement de la piste, la nature de leur construction, leur contenance ; les emplacements réservés au public en dehors des tribunes, avec leur éloignement de la piste, les emplacements interdits, la nature des installations permanentes ou spéciales de protection du public (glissières, grillages, buttes de terre, murs, etc.) ;
- 3. L'emplacement de toutes installations fixes : bars, restaurants, etc. ; l'emplacement des postes de ravitaillement, du service de sécurité (pompiers, service de santé), du parc de stationnement des véhicules des spectateurs et du parc réservé aux concurrents.

Lorsque la Concentration ou Manifestation doit se dérouler entièrement sur route avec des épreuves entraînant sur leurs parcours un usage privatif de la voie publique, annexer à la proposition un plan de la portion de route sur laquelle se déroulera l'épreuve, mentionnant :

Le tracé de la route réservée, sa largeur, la nature de son revêtement, les emplacements réservés au public avec leur éloignement de la route, les emplacements interdits, les dispositifs naturels de protection existant, les installations spéciales de protection qui seront mises en place.

Si le plan prévu ci-dessus a déjà été transmis aux Assureurs, annexer seulement à la proposition une note précisant les modifications apportées dans le domaine dû la sécurité depuis l'organisation de la dernière concentration ou manifestation de même nature.

Nous vous remercions du soin et du temps apporté à compléter ce questionnaire qui a pour but de vous apporter la réponse la plus adaptée à vos besoins.

Vous certifiez exactes les déclarations du présent questionnaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurances et reconnaissez avoir connaissance des textes des articles L113-8 et L115-9 du Code des Assurances en matière de sanction de fausse déclaration.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier l'appréciation du risque par les assureurs et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent questionnaire, notamment de tout événement susceptible de mettre en ieu les garanties de l'éventuel contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

WTW France traite vos données à caractère personnel pour les finalités suivantes : gestion de votre adhésion/souscription, de votre contrat d'assurance et de vos éventuels sinistres. Celles-ci sont également utilisées à des fins de lutte contre la fraude à l'assurance (ce traitement peut conduire à votre inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude), lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, réalisation d'études, de prévention des risques et de statistiques.

Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et à nos sous-traitants.

La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance, le respect d'une obligation légale, ou l'intérêt légitime de WTW France ou d'un tiers.

Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour WTW France, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier.

Willis Towers Watson France

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637

Siège social: Tour Hekla - 52, avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux Tél: 01 41 43 50 00. Télécopie: 01 41 43 55 55.

https://www.wtwco.com/fr-FR/

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (http://www.orias.fr)

Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9



Courtier partenaire de la



Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données :

- Par courrier électronique l'adresse : fr.informatique.libertes@wtwco.com
- Par voie postale à l'adresse suivante : WTW France Délégué à la Protection des Données Immeuble Quai 33 -33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles et à obtenir son consentement pour une telle utilisation en son nom lorsque ce dernier est requis.

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez, pour quelque raison que ce soit, nous adresser une réclamation relative à notre prestation, nous vous invitons à la transmettre à votre correspondant habituel au sein du groupe.

Les réclamations sont traitées avec le Client dans le cadre d'un règlement amiable dans un délai de :

- dix jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai,
- deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse définitive apportée au Client.

A défaut de règlement amiable de la réclamation dans ces délais, ou en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance.

- par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance TSA 50 110 75441 Paris cedex 09
- par voie électronique à http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur

Les délais d'instruction du dossier sont de 3 mois à partir de la réception du dossier complet.

Merci de compléter, signer et retourner ce questionnaire à :

- WTW Pôle Sports Mécaniques Bât. A2 19 Boulevard Jules Carteret 69007 LYON,
- ou par email à : <u>fr.sportsmecaniques@wtwco.com</u>

Je soussigné, certifie que les déclarations ou réponses faites aux questions figurant sur le présent document pour servir de base au contrat, sont conformes à la réalité.

Fait à Le

Signature et cachet de l'organisateur (nom et fonction)

Siège social: Tour Hekla - 52, avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux Tél: 01 41 43 50 00. Télécopie: 01 41 43 55 55.

https://www.wtwco.com/fr-FR

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (http://www.orias.fr)